

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Jeunesse et des Sports
Service des Sports
0413313221

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 20 SEPTEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. BRUNO GENZANA**

**OBJET : Soutien au mouvement sportif - Aide à l'équipement des associations sportives -
2eme répartition 2019.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué au sport, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Un crédit de 800 000 € a été inscrit au budget primitif 2019 afin d'attribuer des subventions d'investissement aux associations sportives du Département.

Le but général de ces aides est de permettre aux clubs et comités départementaux de disposer des locaux et des matériels sportifs nécessaires à leur activité.

Les conditions de recevabilité suivantes sont exigées :

- l'association doit être domiciliée dans les Bouches-du-Rhône, être affiliée à une fédération sportive agréée, et avoir au moins une année d'existence au moment du dépôt de la demande,
- une part d'autofinancement du club dans la réalisation du projet doit exister.

Les projets déjà réalisés au moment de la demande ne sont pas recevables.

En outre, plusieurs critères permettent d'établir un ordre de priorité pour l'attribution des subventions entre les demandes reçues :

- l'activité sportive du club (nombre de licenciés, niveau sportif, volume de l'activité...),
- les projets d'aménagement et/ou de rénovation des locaux (sièges) et des installations sportives, seront privilégiés dans l'attribution des subventions et de leur montant,
- les associations n'ayant pas bénéficié de subvention les années précédentes seront favorisées.

Ainsi, 13 subventions sont proposées pour un montant de 100 964 € et réparties de la façon suivante:

- 12 subventions (programme mobilier) pour un montant total de : 80 964 €
- 1 subvention (programme immobilier) pour un montant de : 20 000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL